

Demande d'accréditation EDISS

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-075 du 15 septembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, dans sa séance du 11 décembre 2025, la demande d'accréditation dite « hors vague » que l'ENS de Lyon souhaite formuler auprès de la tutelle sur l'Ecole Doctorale Interdisciplinaire Sciences-Santé (EDISS), à effet rentrée 2026, telle que détaillée dans le document joint.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 16/12/2025

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 16/12/2025

Note de présentation

Demande d'accréditation « hors vague » sur une école doctorale

L'avis du conseil est requis ce jour sur la demande d'accréditation dite « hors vague » que l'ENS de Lyon souhaite formuler auprès de la tutelle sur l'**Ecole Doctorale Interdisciplinaire Sciences-Santé (EDISS)**, à effet rentrée 2026.

L'EDISS couvre 5 domaines scientifiques,

Chimie	Biologie, médecine, santé	Sciences humaines et humanités	Sciences pour l'ingénieur	Sciences et technologies de l'information et de la communication
--------	---------------------------	--------------------------------	---------------------------	--

et 5 grandes thématiques de recherche :

Biologie moléculaire et structurale, biochimie	Physiologie cardiovasculaire, métabolisme, endocrinologie, nutrition	Santé publique, recherche clinique, innovation thérapeutique et diagnostique	Ingénierie biomédicale, biotechnologie	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
--	--	--	--	---

L'EDISS compte :

- 62 équipes adossées à 31 unités ou instituts de recherche
- 4 établissements partenaires : UCBL, INSA Lyon, VetAgroSup, ENS Lyon
- 3 organismes de recherche : CNRS, INSERM, INRAE
- 300 doctorant(e)s
- 366 HDR

La demande d'accréditation à EDISS s'appuie sur le fait que plusieurs équipes de recherche de laboratoires dont l'ENS est tutelle sont déjà rattachées à l'école doctorale ou en ont exprimé le souhait : **au CIRI, à l'IGFL et au LBMC.**

Elle émane également d'une modification de la convention encadrant la coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon I, les Hospices Civils de Lyon (HCL) et l'ENS de Lyon, dans le cadre du double cursus Médecine-Sciences, pour lequel l'ENS de Lyon est désormais porteuse des allocations doctorales.

Par ailleurs, un second double cursus Médecine-Humanités sera lancé à la rentrée 2026 selon des modalités similaires.

L'accréditation nous permettra d'inscrire et de diplômer, dès la rentrée 2026, les doctorant(e)s dont la thématique de recherche relève de l'EDISS et dont la thèse est financée par l'ENS de Lyon.

Cette demande a été présentée en réunion des DU, au CS, au conseil de l'ED et à travers lui, aux représentants des établissements partenaires au sein de l'ED.

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de doctorat_ Accréditation des écoles doctorales**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national. Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Présentation (*co-signée en cas de co-acccréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, inscription de la nouvelle école doctorale dans le paysage doctoral existant du site ou de l'établissement)
 - Si restructuration, précisions des éléments d'évolution
 - Politique et adossement scientifique de l'école doctorale
 - Gouvernance de l'école doctorale (soutien administratif, matériel et locaux, fonctionnement)
 - Co-accréditation (partagée ou conjointe) et partenariats envisagés
 - Effectifs et potentiels d'encadrement
2. Encadrement et formation des doctorants
 - Procédures de recrutement
 - Suivi et formations (Éthique et intégrité scientifique, etc)
 - Suivi et dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle

Le dossier doit être retourné avant le **31 décembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 31 décembre pour la rentrée 2026). Le cas échéant, si la demande concerne la création ou l'évolution de plusieurs écoles doctorales, il est nécessaire de dupliquer les éléments demandés ci-dessus, pour chaque école doctorale.

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Etablissement porteur : Université Claude Bernard Lyon I

UAI : 0691774D

Etablissements co-accrédités : INSA Lyon

Partenaires : VetAgroSup

Directeur de l'école doctorale : M. Jérôme Lamartine / Directrice adjointe : Bénédicte Chazaud
Responsable administrative : Bénédicte Lanza

Nom de l'école doctorale : EDISS – École Doctorale Interdisciplinaire Sciences-Santé

() Restructuration () Création :

1. Présentation

- Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, inscription de la nouvelle école doctorale dans le paysage doctoral existant du site ou de l'établissement)

L'Ecole Normale Supérieure de Lyon compte quasi 2500 étudiant(e)s dont près d'un cinquième sont doctorant(e)s.

L'ENS de Lyon est actuellement accréditée sur 10 écoles doctorales du site Lyon Saint-Etienne : 5 en Sciences humaines et sociales (**ScSo** – Sciences sociales, **3LA** – Lettres Langues Linguistique et sciences du langage Arts, **SEG** – Sciences économiques et gestion, **EPIC** – Education Psychologie Information Communication, **PHILO** – Philosophie, Histoire, Création, Représentation), et 5 en Sciences exactes et expérimentales (**BMIC** – Biologie Moléculaire Intégrative et Cellulaire, **CHIMIE**, **E2M2** – Evolution Ecosystèmes Microbiologie Modélisation, **PHAST** – Physique et Astrophysique et **INFOMATHS** – Informatique Mathématiques).

La présente demande d'accréditation sur EDISS émane d'une modification de la convention encadrant la coopération entre l'Université Claude Bernard Lyon I, les Hospices Civils de Lyon (HCL) et l'ENS de Lyon, dans le cadre du double cursus Médecine Sciences, pour lequel l'ENS de Lyon est désormais porteuse des allocations doctorales. Par ailleurs, un second double-cursus Médecine-Humanités sera lancé à la rentrée 2026 selon des modalités similaires.

De plus, certaines équipes des unités de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle principale sont déjà rattachées à EDISS : c'est notamment le cas pour le **CIRI** – Centre International de Recherche en Infectiologie, l'**IGFL** – Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon et le **LBMIC** – Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule.

Le double cursus Médecine Sciences s'adresse à des étudiants engagés dans un cursus de médecine, pharmacie ou dentaire. Il a pour objectif de former des praticiens en santé ayant une formation scientifique de haut niveau. À l'issue de la validation de leur Master de Biologie, parallèle aux études de Médecine, les étudiants ont la possibilité de réaliser immédiatement une thèse de Sciences (dite thèse « précoce ») avant de reprendre leurs études de médecine, pharmacie ou d'odontologie en 4^{ème} année.

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

L'ENS de Lyon s'engage à flécher un contrat doctoral par an dans le cadre de cet accord tripartite, offrant ainsi aux doctorant(e)s dont la thématique de recherche relève de l'EDISS de s'y inscrire en vue de la préparation d'un Doctorat délivré par l'ENS de Lyon.

○ Politique et adossement scientifique de l'école doctorale

L'École doctorale EDISS (École Doctorale Interdisciplinaire Sciences Santé) se positionne sur 5 domaines scientifiques : « Chimie », « Biologie, médecine, santé », « Sciences humaines et humanités », « Sciences pour l'ingénieur » et « Sciences et technologies de l'information et de la communication », ce qui marque bien son caractère pluridisciplinaire. Au sein de la formation doctorale EDISS, 5 grandes thématiques de recherche sont représentées : « Biologie moléculaire et structurale, biochimie », « Physiologie cardiovasculaire, métabolisme, endocrinologie, nutrition », « Santé publique, recherche clinique, innovation thérapeutique et diagnostique », « Ingénierie biomédicale, biotechnologie » et « Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ». Ces thématiques sont celles des 62 équipes de recherche rattachées à l'EDISS et sont adossées à 31 unités ou instituts de recherche (plus deux structures privées) qui les hébergent. Ces unités de recherche sont dans leur grande majorité des unités mixtes entre un établissement d'enseignement supérieur (Université Lyon I, INSA Lyon, VetAgroSup, ENS Lyon) et un ou plusieurs organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRAE).

○ Gouvernance de l'école doctorale (soutien administratif, matériel et locaux, fonctionnement)

L'École Doctorale EDISS est dirigée par un directeur (Jérôme Lamartine depuis janvier 2025) assisté d'une directrice adjointe (Bénédicte Chazaud depuis janvier 2025), d'un Conseil et du bureau du Conseil. Le directeur de l'EDISS met en œuvre le programme d'actions de l'EDISS adopté par le Conseil. Le Conseil comprend 26 membres et sa composition est la suivante : trois représentants des établissements, onze encadrants HDR affiliés à l'EDISS dont le Directeur et le Directeur-adjoint avec une représentation équilibrée des 5 thématiques et dans la mesure du possible des Unités, deux membres représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens, cinq représentants doctorants élus, cinq membres extérieurs à l'EDISS choisis parmi des personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et/ou les secteurs socio-économiques concernés. Un membre invité peut également siéger au Conseil, par exemple le référent à l'intégrité scientifique à l'Université Lyon 1 ou un membre du collège déontologique de cette Université.

Le Conseil se réunit au moins 3 fois par an. La Direction de l'EDISS organise une réunion avec les représentants des doctorants avant chaque réunion du Conseil. Un Bureau du Conseil assiste la Direction notamment pour examiner des dossiers de candidature hors concours, les demandes de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et préparer les ordres du jour des conseils. Il est constitué de représentants des 5 thématiques de l'EDISS.

L'établissement porteur de l'EDISS (l'Université Lyon I) accorde une gestionnaire à 50% à l'EDISS (Bénédicte Lanza), partagée avec une autre école doctorale. La gestionnaire est localisée à proximité de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) de Lyon I au bâtiment ATRIUM sur le campus de la Doua à Villeurbanne. L'EDISS peut ainsi bénéficier de salles de réunions au sein de ce bâtiment pour ses conseils et auditions diverses.

○ Co-accréditation (partagée ou conjointe) et partenariats envisagés

L'EDISS est portée par l'Université Claude Bernard Lyon I (UCBL) et est actuellement co-accréditée par l'INSA Lyon et VetAgroSup. Les représentants de l'UCBL et VetAgroSup siègent au conseil de l'EDISS avec une voix délibérative et sont donc associés à la mise en œuvre de la formation doctorale par l'ED. Les 2 établissements co-accrédités contribuent au financement de doctorants de la formation doctorale EDISS : 10 doctorants de l'EDISS inscrits administrativement à VetAgroSup en 2025 sont financés à 50% par leur établissement, 5 des 7 doctorants de l'EDISS inscrits administrativement à l'INSA de Lyon en 2025 bénéficient de contrats doctoraux spécifiques INSA (sur appel d'offres Enjeux Sociétaux dont une des thématiques, « Santé et bio-ingénierie », s'inscrit dans le périmètre de l'EDISS). Les deux autres doctorants sont financés par un contrat doctoral attribué par l'INSA de Lyon dans le cadre du concours d'attribution des contrats doctoraux ministériels de l'EDISS (12 contrats UCBL et 1 contrat INSA pour le concours 2025).

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Plusieurs équipes de recherche issues d'UMR portées par l'ENS de Lyon (LBMC, IGFL, CIRI) sont maintenant rattachées à l'EDISS. D'autre part, l'EDISS accueille de nombreux doctorants médecins susceptibles d'être financés via le programme médecine sciences de l'ENS Lyon. Pour ces raisons, l'accréditation de l'EDISS par l'ENS de Lyon facilitera l'accueil de doctorants dont la thématique de recherche relève de l'EDISS et dont la thèse est financée par l'ENS de Lyon. Cette accréditation facilitera aussi la mise en place des allocations doctorales dans le cadre du nouveau parcours Médecine Humanités, prévu pour la rentrée 2026.

- Effectifs et potentiels d'encadrement

En 2024-25, l'EDISS accueille 300 doctorants au sein de 36 unités de recherche. Ils sont encadrés par 539 scientifiques dont 366 sont titulaires de l'HDR.

2. Encadrement et formation des doctorants

- Procédures de recrutement

Le dossier de candidature pour l'inscription en première année de thèse, examiné par la Direction ou le Bureau de l'EDISS, comporte les éléments suivants : Un curriculum vitae (2 pages maximum), le fichier de demande d'inscription, une lettre de soutien du directeur de thèse signée, une lettre de soutien du directeur de l'unité/équipe d'accueil signée, une copie ou une attestation de réussite du Diplôme du Master ou du Diplôme équivalent, les relevés de notes des 4 semestres de Master et le classement en M1 et M2, l'attestation de financement pour trois ans. Le fichier de demande d'inscription détaille les conditions d'accueil et d'environnement de l'étudiant (fonctionnement, équipement, des publications, des congrès, des frais de mission des membres des CSI et du jury de thèse hors salaire ainsi que l'origine du financement de chacun de ces postes).

Tous les doctorants autorisés à s'inscrire en première année de thèse sont auditionnés par des membres du Conseil représentant les thématiques de l'EDISS. Les doctorants sont auditionnés pour que l'EDISS s'assure que le projet de thèse est structuré, bien défini et compris par le doctorant. Le directeur de thèse et les co-encadrants éventuels ainsi que le représentant de l'entreprise en cas de CIFRE doivent assister à l'audition du doctorant. Les représentants des doctorants assistent aux auditions. Les candidats auditionnés dans le cadre du concours de l'EDISS pour l'attribution des contrats doctoraux ministériels ne sont pas réauditionnés si leur projet de thèse est celui présenté au concours.

Pour le concours des allocations doctorales de l'EDISS, les procédures de candidature d'admissibilité et d'admission sont disponibles sur le site internet de l'EDISS en versions française et anglaise. Pour le concours des contrats doctoraux ministériels, le calendrier du concours et les sujets de thèse proposés par les équipes affiliées à l'EDISS sont également disponibles sur le site web de l'EDISS. Toutes ces informations sont également envoyées par mail aux encadrants affiliés à l'EDISS.

- Suivi et formations (Éthique et intégrité scientifique, etc)

Le Comité de Suivi Individuel (CSI) est un outil important pour suivre le déroulement de la thèse. Une annexe confidentielle permet au doctorant de faire des commentaires sur le déroulement de sa thèse et de faire état d'éventuelles difficultés en toute confidentialité auprès de la direction de l'EDISS et le cas échéant des établissements. Un CSI est organisé à la fin de chaque année de thèse. Il est obligatoire pour la réinscription en année supérieure. La durée du doctorat étant de trois ans à temps plein, le doctorant doit organiser au minimum un CSI à la fin de la 1ère année de thèse et à la fin de la 2ème année de thèse.

La formation doctorale EDISS requiert 55 heures de formation, incluant 15 h de formation à l'éthique en recherche scientifique obligatoire pour tous les étudiants plus 40 heures de formation au choix du doctorant. Le volume de 40 h de formation inclut la validation de modules (2 modules de 20 h ou 1 module de 20 h + 2 modules de 10h ou 1 module de 20h + 1 module de 10h + 2 modules de 5h). Une dispense partielle de 20h (sur 40) est accordée aux doctorants engagés dans une activité complémentaire d'enseignement (environ 30% des inscrits), des doctorants financés par une CIFRE ou

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

inscrits en thèse en cotutelle internationale. La dispense est totale pour les doctorants exerçant une activité salariée en lien avec la thèse (professionnels de santé notamment).

○ **Suivi et dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle**

La préparation de la poursuite de carrière des doctorants EDISS est un des objectifs majeurs de notre formation doctorale. Elle peut se faire grâce à des formations transversales proposées par la COMUE Université de Lyon, formations génériques donnant aux doctorants des informations et des outils pour les aider à préparer leur insertion professionnelle après la thèse (par exemple formation « doctorat et poursuite de carrière », formation « élaborer ses outils de communication pour sa recherche d'emploi », formation « travailler son pitch pour se préparer aux entretiens d'embauche ») ou des formations spécifiques à l'entrepreneuriat (atelier « innover et entreprendre- le financement de l'innovation », Bootcamp Expl'Aura pour développer son projet et monter en compétence entrepreneuriale, Sommerschool Pepite camp d'été régional de sensibilisation à l'entrepreneuriat, doctoriales : séminaires de doctorants au service de l'innovation des entreprises).

L'EDISS encourage les doctorants à participer au dispositif PhD Talent Career Fair, un forum dédié au recrutement des docteurs avec la participation d'environ 150 entreprises (grands groupes, PME et start-up), en finançant le déplacement des étudiants sur cet événement qui se déroule chaque année à Paris.

A l'issue de leur thèse, l'EDISS garde le contact avec les docteurs grâce à une liste de diffusion qui permet de leur transmettre des offres d'emploi ou de les informer d'événements en lien avec l'insertion professionnelle. Le réseau d'alumni de l'EDISS se structure peu à peu, grâce à l'activité de l'association DocEDISS créée par un ancien doctorant de l'EDISS et qui fédère le réseau d'alumni via une page LinkedIn dédiée.

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) : avis _____ du Conseil scientifique en date du 25 novembre 2025
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) : avis _____ du _____ Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2025

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (date et signature) :

Emmanuel TRIZAC, ENS de Lyon

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCRÉDITÉS (le cas échéant, signature) :

Bruno LINA, Lyon I (établissement porteur)

Son représentant au sein du conseil de l'EDISS (nom, prénom, avis, signature) :

Frédéric FOTIADU, INSA Lyon (établissement opérateur)

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Son représentant au sein du conseil de l'EDISS (nom, prénom, avis, signature) :